Présences
Léon Gloden ■ bourgmestre

Monique Hermes | Marc Krier ● échevins

Liane Felten | Claude Wagner | Tess Burton |
Patrick Frieden | Carine Sauer | Martine Cognioul-Loos |
Lynn Mantz | Claire Sertznig ◄ conseillers

13.01.2023

Rapport du conseil communal

1. Contrat Pacte Climat 2.0

La mise en œuvre du programme « European Energy Award (eea) » est prévue dans la convention Pacte Climat 2.0 qui fut signée le 7 avril 2021 et approuvée par le Conseil communal le 21 juin 2021.

La présentation du programme est faite par Monsieur Lars LINSTER, conseiller externe pacte climat (Schroeder & Associés).

La Ville de Grevenmacher a atteint 51,3% dans l'audit climatique. La Ville de Grevenmacher obtient donc une certification de la catégorie 2 (à partir de 50%) pour laquelle elle obtient une subvention de 127.000.-€.,. Il convient de noter que la méthode d'évaluation du Pacte Climat 2.0 est beaucoup plus stricte que celle du Pacte Climat 1.0.

Les chapitres suivants sont inclus dans le catalogue du Pacte Climat 2.0 :
- *Planification du développement et de l'aménagement du territoire ;*
- *Bâtiments communaux ;*
- *Approvisionnement, élimination des déchets ;*
- *Mobilité ;*
- *Organisation interne ;*
- *Communication, coopération.*

Monsieur Lars LINSTER aborde pour chaque chapitre les objectifs atteints et les améliorations potentielles.

Parmi les objectifs atteints en matière de planification du développement et d'aménagement du territoire, on trouve entre autres une charte élaborée, une définition du suivi de différents indicateurs, ...

Comme améliorations potentielles, on pourrait par exemple prévoir l'élaboration d'un concept de ressources, la planification énergétique et l'intégration des énergies renouvelables dans les nouveaux projets d'infrastructures, ...

*Concernant le thème de la consommation d'eau, qui est de 123,2l/hab*jour à Grevenmacher, la conseillère Liane FELTEN (CSV) demande des explications quant à l'objectif national de 120l/hab*jour prévu pour 2030. Monsieur Lars LINSTER explique qu'il n'exprime que des recommandations, et qu'on peut probablement atteindre l'objectif national par voie de sensibilisation et de communication. Un ajustement du prix de l'eau pourrait également être une option. Il explique en outre que la valeur de consommation d'eau de 120l/hab*jour est une directive fixée au niveau national.*

Monsieur Lars LINSTER souligne également le potentiel d'économie en utilisant l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin en été. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) ajoute que beaucoup d'eau pourrait être économisée si les piscines privées dans les jardins n'étaient pas vidées et remplies régulièrement.

La conseillère Liane FELTEN (CSV) fait remarquer que d'une part, il est conseillé de planter des fleurs / des arbres, mais que d'autre part, l'arrosage est déconseillé. Monsieur Lars LINSTER explique que la récupération de l'eau de pluie présente une alternative à l'arrosage par l'eau potable.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) se renseigne sur la consommation par rapport aux autres communes du pays.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que la moyenne nationale est actuellement de 170l par habitant et par an.

En ce qui concerne les bâtiments communaux, la Ville de Grevenmacher a réalisé beaucoup d'améliorations, entre autres le passage à l'éclairage aux LED. Il convient également d'envisager de recourir à des systèmes de faible consommation d'énergie lors d'un futur renouvellement des installations de chauffage. On devrait garder un œil sur l'efficacité énergétique.

Monsieur Lars LINSTER recommande également de recourir à la sensibilisation des utilisateurs ainsi qu'à une analyse de l'efficacité des bâtiments.

En ce qui concerne la gestion des déchets, il faut mentionner la bonne collaboration avec le SIGRE. Selon Monsieur Lars LINSTER, il faudrait essayer de motiver les gens à recourir davantage aux énergies renouvelables pour l'approvisionnement en électricité afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2030.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande si le collège échevinal envisage l'introduction de subventions pour les panneaux solaires. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) mentionne que la Commission forestière et de l'environnement a élaboré un projet de subventions. Ce document doit encore être présenté au collège échevinal.

En ce qui concerne la mobilité, la Ville de Grevenmacher a obtenu de bons résultats, notamment grâce à un réseau de pistes cyclables et piétonnes bien développé, ainsi qu'à un parc automobile communal comptant 12,5% de véhicules électriques, la commune s'étant fixé un objectif de 20%. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) fait remarquer que différents véhicules ne sont pas disponibles en version électrique, comme par exemple les pelleteuses, les camions, ou ces véhicules coûtent très chers.

Quant à l'organisation interne, il convient de mentionner qu'une nouvelle « équipe climat » a été créée et que des réunions sont régulièrement organisées. Comme potentiel d'amélioration, on pourrait par exemple prévoir un contrôle du Pacte Climat, un programme de formation continue, ...

Les objectifs atteints dans le cadre de la communication et de la coopération sont également très satisfaisants, et on peut mentionner la collaboration avec les communes voisines et le SIGRE, les projets de coopération (soirées cinéma, SIAS, ...), et les activités telles que la « Fréijoersbotz », les randonnées à vélo, ...

Comme potentiel d'amélioration, on pourrait par exemple établir un concept de communication détaillé sur les thèmes du pacte climat, planifier des événements Pacte Climat avec les citoyens, et concrétiser la charte environnementale pour les associations. Ensuite, le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) remercie Monsieur Lars LINSTER pour sa présentation détaillée ainsi que Monsieur Marc KRIER (déi gréng) et Sven NUSZKOWSKI du service technique pour leur travail réalisé.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) exprime ses remerciements à « l'équipe climat » pour leurs propositions concernant les mesures prises. L'équipe a ainsi proposé de recourir aux médias modernes, comme Tiktok, afin de sensibiliser davantage les groupes d'âge plus jeunes.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) demande si le conseiller climatique est régulièrement présent à Grevenmacher pour des entretiens. Monsieur Lars LINSTER répond affirmativement à cette question et explique que tout cela se fait en collaboration avec le service technique de la Ville de Grevenmacher. Ainsi, après l'audit, un nouveau plan d'action est établi, dans lequel, entre autres, de nouvelles propositions et de nouveaux objectifs à atteindre par la commune sont analysés et fixés ensemble.

2. Contrat Pacte Nature - remplacement d'un membre de l'Equipe Pacte Nature

Monsieur Reinhard LINDNER est remplacé par Monsieur Marc THIEL et Monsieur Xavier PETRY en tant que conseillers Pacte Nature interne.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

3. « Lotissement de parcelles rue de Muenschecker »

Le morcellement concerne les parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 3008/10085 et 3008/10086, sur lesquelles deux maisons individuelles sont actuellement en cours de construction.

Monsieur Pierre Nicolas CRESPIN du service urbanisme explique que le morcellement prévoit la création de deux nouvelles parcelles à l'arrière des maisons en cours de construction et qui seront rattachées à la maison numéro 30 (actuellement jardin de la maison numéro 30). Ultérieurement, il pourrait être possible d'y construire de nouvelles maisons.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

4. Classement de l'immeuble sis 2, « Schiltzenplatz », à Grevenmacher, comme patrimoine culturel national – Avis du Conseil communal

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'une demande du Ministère de la Culture a été introduite afin de classer l'immeuble sis 2, « Schiltzenplatz » comme patrimoine culturel national. La commission compétente du Ministère de la Culture a émis un avis favorable.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'en cas d'avis favorable du conseil communal, si un des voisins souhaite transformer sa maison, un avis préalable doit être obtenu. Il ajoute que le collège échevinal propose de se rallier à l'avis favorable de la commission.

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) fait remarquer que les maisons voisines sont également de très belles constructions.

L'échevine Monique HERMES (CSV) remarque qu'elle a lu dans un article de presse récent avec Monsieur Patrick SANAVIA, directeur de l'INPA (Institut national pour le patrimoine architectural), qu'à l'avenir, encore plus de bâtiments seront classés, y compris des maisons privées.

La conseillère Tess BURTON (LSAP), ne prend pas part à la délibération et au vote en vertu de l'article 20 de la loi communale.

Adopté par 10 voix pour.

5. Projet de programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) – Avis du Conseil communal

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que l'avis doit être donné à la demande du ministère. Ce projet a été présenté par le ministre Claude TURMES.

Les objectifs politiques du projet sont les suivants :

- *La réduction progressive de l'artificialisation du sol ;*
- *La focalisation du développement sur les sites les plus appropriés ;*
- *Le renforcement de l'aménagement du territoire transfrontalier.*

L'objectif transversal cible une coopération intersectorielle renforcée et plus efficace entre l'État, le secteur privé, la société civile et les acteurs locaux.

Le collège échevinal se rallie à l'avis et aux critiques du SYVICOL.

Il convient de réfléchir à l'aménagement des terrains. Le projet prévoit pour la Ville de Grevenmacher un seuil maximal d'artificialisation du sol de 1,37 ha/an et donc seulement 16,44 ha pourraient être construits dans les 12 prochaines années. Il faut cependant considérer que la Ville de Grevenmacher doit remplir son rôle de centre de développement d'attraction régional (CDA), entre autres avec les équipements et infrastructures régionaux, le développement de la construction de logements (pacte logement 2.0) et le développement de l'emploi (extension de la zone industrielle « Potaschberg »). De plus, un pont frontalier directement relié à l'autoroute Luxembourg-Trèves (« montée de la Moselle ») améliorerait considérablement la qualité de vie des habitants de Grevenmacher et des communes avoisinantes, etc ...

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer que cela est difficile d'évaluer, mais que l'avis du SYVICOL convient.

Monsieur Pierre Nicolas CRESPIN du service technique explique que la commune est compétente en matière de développement rural communal (PAG).

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) remarque encore une fois que le ministre souhaite qu'un avis soit donné de la part des communes. La prise de position de la Ville de Grevenmacher contient également des points de critiques, comme par exemple le fait que l'agrandissement des réservoirs pétroliers au port de Mertert n'est pas souhaitable ou une déficience au niveau du transport en commun entre le Luxembourg et l'Allemagne.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

6. Fixation du nombre d'emplacements de stationnement requis pour la réaffectation temporaire de 2 appartements en « Familienhaus »

Monsieur Pierre Nicolas CRESPIN du service urbanisme explique qu'il s'agit d'une solution temporaire, le temps que le nouveau bâtiment du « Familienhaus » soit construit (rue de Luxembourg / rue des Tanneurs). Le PAG prévoit un certain nombre de places de parking en fonction de l'activité (par exemple pour une maison). Pour les activités non-reprises dans le PAG, il faut cependant décider au cas par cas. Dans le cas de la maison familiale d'ARCUS, il s'agit d'une institution socio-éducative (service public) qui est bien localisée. C'est pourquoi le nombre de places de parking nécessaires est fixé à une unité.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande de quelle maison il s'agit.

Monsieur Pierre Nicolas CRESPIN explique qu'il s'agit de la maison où se trouve le salon de coiffure « Meyer & Marks ». La maison est située à proximité de la Moselle, avec des places de parking à proximité ainsi qu'avec une bonne connexion des lignes de bus.

ARCUS utilisera ces locaux jusqu'à la fin de la construction de la maison familiale dans la rue de Luxembourg.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

7. Réaménagement « rue de Wecker (CR139) » – approbation plans et devis : 1.015.000.-€

Monsieur Yves CHRISTEN, du service technique, présente le projet de réaménagement de la rue de Wecker, prévu par l'Administration des Ponts & Chaussées. Les frais concernant le trottoir ainsi que le renouvellement de l'égout, de la conduite d'eau ainsi que la pose d'une conduite de gaz sont à la charge de la commune.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) trouve que l'îlot central prévu à l'entrée de la ville n'est pas sans danger. Monsieur Yves CHRISTEN fait remarquer que cet îlot se trouve derrière le panneau d'agglomération et que les automobilistes doivent ralentir avant.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer qu'il n'y a pas de changement concernant le carrefour avec la « rue des Tanneurs ». Il s'agit d'un carrefour dangereux. Il y a déjà eu plusieurs situations où un enfant a failli être renversé par une voiture sur le passage piéton. Monsieur Yves CHRISTEN remarque qu'une demande a été déposée il y a 6 mois auprès de l'Administration des Ponts & Chaussées pour la création d'une zone 30 le long de l'école, l'avis du groupe de travail compétent à ce sujet est toujours en attente. Dans le cadre de ce projet, le bureau d'études pourra poursuivre l'étude du carrefour de la rue de Wecker avec la rue des Tanneurs.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) ajoute que la maison de retraite devrait également être intégrée dans la zone 30.

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) mentionne que la rue du Centenaire pourrait également être prise en considération.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) est d'avis que la zone 30 devrait commencer à partir de la rue de Luxembourg. Monsieur Yves CHRISTEN fait remarquer qu'en raison de la longueur, cela ne sera probablement pas accepté par l'Administration des Ponts & Chaussées.

Le bourgmestre Leon GLODEN (CSV) fait remarquer que celui-ci pourrait être déplacé d'un mètre.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) considère cela comme raisonnable, surtout à cause des nombreux bâtiments.

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) demande si le nombre de places de stationnement dans la rue de Wecker reste le même. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que le nombre de places de parking restera plus ou moins le même.

La conseillère Carine SAUER (CSV) souhaite savoir si la hauteur des trottoirs restera identique. M. Yves CHRISTEN du service technique explique qu'aux endroits où il y a des maisons, en raison des entrées de garage, la hauteur du trottoir sera de 6 cm et aux autres endroits de 13 cm.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) se renseigne sur le sort des places de parking actuelles. Monsieur Yves CHRISTEN explique qu'elles seront en principe redessinées comme elles le sont actuellement. En ce qui concerne les îlots de circulation, la conseillère Tess BURTON (LSAP) suggère de soumettre les plans à l'avance au service de la circulation de la commune.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) se renseigne sur les critères prescrits au sujet des surélévations se trouvant au début et à la fin de la rue. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que l'Administration des Ponts & Chaussées n'autorise pas de surélévation au milieu de la rue. De plus, il y a des entrées de propriété à cet endroit.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande si un caniveau est prévu dans la rue Gruewereck, à la hauteur de la maison numéro 31, rue de Wecker.

Monsieur Yves CHRISTEN répond négativement à cette question et explique qu'aucun caniveau n'est prévu dans le projet. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) propose de rencontrer à nouveau le bureau d'études à ce sujet.

Par ailleurs, le conseiller Claude WAGNER (DP) s'informe sur le début des travaux de construction de l'immeuble d'habitation de la rue de Wecker / Fossé des Tanneurs et souhaite savoir si leurs raccordements seront également posés dans le cadre du réaménagement de la rue. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique répond par la négative à cette question. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) suggère que Monsieur CHRISTEN prenne contact avec le chef de projet pour la coordination des deux chantiers.

La conseillère Carine SAUER (CSV) informe que lors de la commission de circulation, il a été mentionné que les résultats des mesures de vitesse effectuées

par la police dans la rue de Wecker ont montré que la limite de vitesse n'est pas souvent dépassée.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) demande s'il est prévu d'élargir le trottoir au carrefour de la rue de Wecker et le Fossé des Tanneurs. Monsieur Yves CHRISTEN explique que cela sera fait dans le cadre du projet de construction de l'immeuble d'habitation.

Plans et devis d'un montant de 1.015.000.-€ acceptés à l'unanimité par le conseil communal.

8. Remplacement de l'éclairage des deux terrains de sports « Op Flohr » - approbation du devis : 300.000.-€

M. Yves CHRISTEN, du service technique, explique que l'installation est obsolète et qu'il y a eu des problèmes récurrents ces dernières années. La nouvelle installation permettra de réduire considérablement la consommation d'électricité. L'intensité de l'éclairage a été choisie après concertation avec la fédération de football et dépasse l'intensité minimale telle qu'elle est définie dans les statuts de la fédération de football.

Pour le terrain de football synthétique, 4 projecteurs par poteau sont prévus et pour le terrain de football principal, il y aura 7 projecteurs par poteau.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) souhaite savoir si l'éclairage est également prévu pour le terrain des gardiens de but. Il est répondu par l'affirmative à cette question.

De plus, il remarque que l'éclairage doit être baissé à partir d'une certaine force de vent et souhaite savoir si cela sera également le cas pour la nouvelle installation. Monsieur Yves CHRISTEN répond par l'affirmative à cette question.

Monsieur Yves CHRISTEN informe que le ministère des sports accorde une subvention de 25%.

Approuvé par le conseil communal.

9. Concessions cimetière

Approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

10. Création d'un poste de fonctionnaire, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique pour les besoins du service technique (architecte/urbaniste)

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que suite à la publication d'un poste pour le service urbanisme du service technique, il est prévu de créer un poste de fonctionnaire, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, en raison de l'expérience professionnelle des candidats.

Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN restera responsable du service urbanisme.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) fait remarquer que la personne qui sera engagée pour le service urbanisme figure déjà dans l'organigramme.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) salue la décision du collège échevinal. Elle fait remarquer que le renforcement du service urbanisme a déjà été proposé par le parti LSAP en 2021. Ainsi, les demandes d'autorisations de construction pourront être traitées plus rapidement.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer qu'à ce stade, si proche des élections, son parti a une opinion différente concernant l'embauche d'une personne supplémentaire pour le service urbanisme. Il remercie pour l'organigramme et fait remarquer que le service technique devrait être réorganisé. Pour le parti DP, cela aurait dû être fait après les élections.

Adoptée par 8 voix pour et 3 voix contre (DP) par le conseil communal.

11. Création d'un poste de salarié(e) à tâche manuelle dans la carrière ME (CATP/DAP maçon et paveur)

Ce poste doit être créé en vue du remplacement futur de Monsieur Roger THILGEN, qui partira à la retraite en décembre 2023. Il s'avère opportun de recruter un futur salarié à tâche manuelle dans la même carrière que celle de Monsieur THILGEN.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande si la personne engagée reprendra toutes les tâches de Monsieur THILGEN.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) répond affirmativement à cette question.

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

12. Point supplémentaire ajouté à l'ordre du jour

Les règlements de circulation concernent les rues suivantes :
- *rue des Bateliers ;*
- *rue Victor Prost ;*
- *rue des Tisserands et « Bourggässel ».*

Adoptés à l'unanimité par le conseil communal.

13. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal)

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) donne les informations suivantes :

- *Terrain de football synthétique : une subvention de 190.000.-€, ce qui correspond à environ 40% des dépenses, a été versée par le Ministère des Sports.*

- *L'érable sycomore situé derrière le centre culturel doit être abattu en raison de l'état de maladie de l'arbre et du risque qu'il représente pour la sécurité. Une grande partie de l'arbre est morte en raison d'une attaque fongique. Une information à ce sujet sera diffusée.*

- *Dates importantes :*
  - *14.04.2023 : « Wäimoart » ;*
  - *29.04.2023 : « Oldtimer Dag » ;*
  - *09.05.2023 : « Europadag » en collaboration avec la Ville de Trèves ;*
  - *13.05.2023 : « Nuit du Sport » ;*
  - *27.05.2023 : « Lëtzebuerger Museksfestival ».*

- *« Relais pour la vie » du 25-26 mars 2023 : une équipe de 24 personnes est inscrite.*

L'échevine Monique HERMES (CSV) communique ce qui suit :

- *Collection SEIMETZ : La ministre de la Culture a fait savoir que la demande de classement de 15 tableaux Seimetz appartenant à la Ville de Grevenmacher, en tant que patrimoine culturel, sera examinée prochainement.*

- *« Maacher Stroossennimm an hier Bedeitung » : la brochure rencontre un grand succès ;*

- *En 2024, plusieurs anniversaires seront célébrés à Grevenmacher : 90 ans de la mort de Frantz Seimetz (1934), 100 ans de la mort de « Georgely », alias Georg Weyer (1924), 200 ans de la mort de Mathias Schou, alias « blannen Theis » (1824).*

14. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal)

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) :

- *Nombre d'enfants sur la liste d'attente pour la maison relais : le 2e trimestre scolaire a commencé et il aimerait savoir combien d'enfants se trouvent sur la liste d'attente. L'échevine Monique HERMES (CSV) informe que 8 enfants étaient sur la liste au début de l'année scolaire. On se renseignera auprès de la maison relais sur la situation actuelle et l'information sera transmise par la suite.*

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) :

- *Parking « Kiss & Go » : elle a été interpellée sur la possibilité d'aménager un parking « Kiss & Go » près de la boulangerie « Schiltz ». Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que ce n'est pas possible, car cet emplacement est réservé pour les livraisons, entre autres pour la pharmacie. De plus, il y a suffisamment de places de stationnement dans les environs, comme par exemple le parking « Réngmauer », ou le parking près de la « Poste ».*

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) :

- *Projet « Club des Jeunes » : elle explique que le « Club des Jeunes » a été créé et a besoin d'une salle de réunion. Le bourgmestre a déjà eu une discussion à ce sujet avec Monsieur Marc URY. La salle de réunion des pompiers constitue une bonne alternative. Le « Club de Jeunes » doit venir se présenter au collège échevinal.*

- *Magasin « 100% Lëtzebuerg » : elle a constaté que les étagères sont vides et demande si le magasin est fermé. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'il est fermé pour le moment.*

- *Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe qu'il serait possible d'ouvrir un magasin de journaux dans les locaux du « 100 % Lëtzebuerg ». Des réflexions sont actuellement en cours à ce sujet en collaboration avec les intéressés.*

- *Eclairage du passage pour piétons « COPAL ». Elle informe de l'absence d'éclairage. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique qu'il a été commandé mais qu'il n'a pas encore été livré.*

La conseillère Tess BURTON (LASP) :

- *Dans le cadre de l'abattage de l'arbre derrière le centre culturel, elle fait remarquer qu'il faudrait également enlever les racines sur le parking. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que cela n'est pas possible pour le moment, car il s'agira d'un travail complexe et coûteux. Il attire également l'attention sur le parking souterrain au centre.*

- *Places de stationnement dans le parking souterrain : elle souhaite faire une proposition concernant les critères de stationnement. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) lui invite de les transmettre par écrit.*

La conseillère Liane FELTEN (CSV) :

- *Poubelle à déchets organiques : elle demande à l'échevin Marc KRIER (déi gréng) le nombre de personnes qui ont commandé une poubelle à déchets organiques depuis l'introduction du système de puce. L'échevin Marc KRIER se renseignera à ce sujet.*